

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Réf</u> : 2276 Subvention LERADER création de l'ASA de Maison Neuve</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le un juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation</u> : 25 mai 2022</p> <p><u>Présents</u> : - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent -</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p>M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. MUFFAT Michel (la Ranche) Mme MICHAUD Carole à Mme TAVERNIER Marie</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine</p>
--	--

Vu la délibération du conseil municipal de Montriond 2147A du 2 juillet 2021 sur la demande de subvention LEADER pour la création de l'ASA de Maison Neuve,

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche) rappelle au conseil municipal que ce dernier avait accepté de lancer la réalisation de la route forestière de Maison Neuve ainsi que la création d'une Association Syndicale Autorisée avec les propriétaires forestiers du massif.

La création d'une ASA a pour finalité de faciliter la création de la desserte du Massif de Maison neuve et que ce projet d'association peut bénéficier d'une aide financière du programme LEADER du Chablais. Voici le budget réactualisé de ce projet d'ASA de Maison Neuve :

- Création de l'ASA : 24 818,60 euros HT

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter les fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2020 pour un montant de 15 883,90 € (64 % du montant total)
- D'assurer le Cofinancement Public National appelant du FEADER pour un montant de 3 970,98 € (16 % du montant total) comme cofinancement Public National appelant du FEADER
- D'assurer l'autofinancement stricto sensu pour un montant de 4 963,72 € (20 % du montant total)

Dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'augmenter le montant d'autofinancement sur ce projet, Conseil Municipal décide d'adapter systématiquement la prise en charge de l'autofinancement.

Dans le cas où le Conseil Savoie Mont-Blanc accordait la subvention demandée de 3 970,98 € (16 % du montant total) comme cofinancement Public National appelant du FEADER, le Conseil Municipal sollicitera un avenant auprès du service instructeur du LEADER, pour prendre en compte cette modification substantielle.

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire

DENNE Jean - Claude

